

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE Version Départementale

Commission administrative

Ce document vise à vous donner un outil simple et synthétique vous permettant de travailler en respectant les règles du droit et d'éviter ainsi de vous exposer à des remises en cause de vos décisions, pour une simple question de forme, par les personnes incriminées, leurs avocats ou le C.N.O.S.F.

SOMMAIRE

• Canevas	d'un rapport signalant un fait fautif	3
• Convoca	ition au conseil de discipline	
-	de la personne incriminée	4
-	des parents ou du représentant légal	5
-	des membres	6
-	des personnes non membres	7
• Bulletin-	réponse et reçu de documents	8
• Liste d'é	margement du conseil de discipline	9
• Déroule	ment du conseil de discipline	10
• Décision	du conseil de discipline	13
• Notificat	tion des décisions	
-	à la personne incriminée	15
-	aux parents ou au représentant légal	16
-	suspension à titre provisoire	17
• Bordere	au des pièces à joindre au procès-verbal du conseil de discipline	18

Discipline 1

CANEVAS D'UN RAPPORT SIGNALANT UN FAIT FAUTIF AUX FINS DE SAISINE DE L'ORGANE DISCIPLINAIRE COMPÉTENT

Ce rapport doit être obligatoirement adressé au président du comité départemental sur le territoire duquel la faute a été commise.

Rapport établi par (Nom, prénom, qualité, N° de licence et A.S. du Rédacteur du rapport):	Date du rapport :
Tél.:	
Adresse:	
Indication sur la nature de la compétition au cours de laquelle a eu lieu l'incident :	Date de l'incident :
Lieu de l'incident :	Heure de l'incident :
Description la plus détaillée possible des circonstances dans lesquelles l'incident a eu lieu	u:
Description des faits qui ont pu provoquer cet incident :	
Description des faits qui ont pu provoquer cet incident :	
Suites éventuelles :	
Mesures prises pour la rédaction du rapport sur le plan sportif :	
Mesures prises par de tierces personnes (les citer) :	
Noms et adresses des témoins éventuels :	
	Signature
C.B.D tel :	:
Discipline 2 – Lettre recommandée avec accusé de réception	

CONVOCATION DEVANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE LA PERSONNE INCRIMINÉE

CONVOCATION DEVANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE LA PERSONNE INCRIMINEE
Ville, date :
Le Président du Conseil Départemental de Discipline de 1ère Instance à
M. / Mme
Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE
Monsieur, Madame,
Le Conseil Départemental de Discipline de 1ère instance vient d'être saisi d'une demande de sanction disciplinaire à votre encontre pour les motifs suivants :
Vous trouverez ci-joint, les pièces du dossier actuellement en notre possession.
Cette demande de sanction sera examinée par le Conseil Départemental de Discipline. Vous êtes prié(e) de vous présenter devant ce Conseil :
Le à (heure)
à(lieu)
Je vous précise : - que vous pourrez présenter votre défense oralement ou par écrit ; - que vous pourrez être assisté de témoins et d'un défenseur de votre choix. Merci de me communiquer dans les 8 jours les noms, prénoms et adresses des témoins et experts dont vous demandez la convocation que vos frais de déplacement et de séjour sont à votre charge, ainsi que ceux de vos assistants et témoins
éventuels.
Vous voudrez bien me retourner l'accusé de réception joint.
A défaut de déférer à cette convocation, une sanction peut valablement être prononcée contre vous. Toutefois, un empêchement majeur (maladie, éloignement momentané.) vous permettrait d'obtenir le report de cette audience à une date ultérieure, à condition d'en avoir informé le Président du Conseil Départemental et d'avoir fourni explication et justificatif.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.
Le Président du Conseil Départemental de Discipline de 1ère instance
adresse : tel :
Discipline 3 – Lettre recommandée avec accusé de réception CONVOCATION DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL
CONVOCATION DES PARENTS OU DU REPRESENTANT LEGAL

Ville, date :

	Le Président du Conseil Départemental de Discipline de 1ère Instance
	à M. / Mme
	·
Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAI	RE
Monsieur, Madame,	
	du Code du sport, relatif aux statuts des fédérations sportives agréées et à leur nneur de vous informer que le Conseil Départemental de Discipline de 1ère votre enfant, se réunira :
Le	(heure)
à	(lieu)
e vous précise :	
que vous pourrez présenter sa c	·
	té de témoins et d'un défenseur de son choix. s les 8 jours les noms, prénoms et adresses des témoins et experts dont vous
demandez la convocation.	et de séjour sont à votre charge, ainsi que ceux de vos assistants et témoins
/ous voudrez bien me retourner	l'accusé de réception joint.
Toutefois, un empêchement maj	vocation, une sanction peut valablement être prononcée contre votre enfant. eur (maladie, éloignement momentané.) vous permettrait d'obtenir le report érieure, à condition d'en avoir informé le Président du Conseil Départemental stificatif.
e vous prie d'agréer, Monsieur,	Madame, l'expression de mes salutations distinguées.
	Le Président du Conseil Départemental de Discipline de 1ère instance
c.B.D. adresse :	tel :
Discipline 4 – Lettre recomman CONVOCATION DES MEM	dée avec accusé de réception BRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE
	Ville, date :
	Le Président du Conseil Départemental de Discipline de 1ère Instance
	à
	M. / Mme

Affaire: Objet: PROCÉDURE DISCIPLINAIRE
Monsieur, Madame,
En application de l'article L 131-8 du Code du sport, relatif aux statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Départemental de Discipline de 1ère Instance qui se déroulera :
Leà(heure) à(lieu)
en qualité de : membre avec voix délibérative ou avocat
Vous trouverez ci-joint, les pièces du dossier actuellement en notre possession. Vous voudrez bien me retourner l'accusé de réception joint.
Le Conseil de Discipline examinera le cas de la personne incriminée ci-dessous :
Nom, prénom : Date de naissance : Ligue : Comité départemental : Association sportive :
Les faits qui lui sont reprochés sont :
Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.
Le Président du Conseil Départemental de Discipline de 1ère instance (Nom et signature du Président du Conseil)
C.B.D. tel:
Discipline 5 – Lettre recommandée avec accusé de réception CONVOCATION DES NON MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE
Ville, date :
Le Président du Conseil Départemental de Discipline de 1ère Instance à M. / Mme
Affaire:

Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Monsieur, Madame,

Discipline de 1ère l	Instance qui se déroulera :	ciper à la réunion du Conseil Départemental de	
Discipline de Tere i	Le à	(heure)	
	à	(lieu)	
en qualité de : témoin ou membre convoqué à titre consultatif			
Vous voudrez bien	me retourner l'accusé de réception joint.		
Le Conseil de Discip	pline examinera le cas de la personne incrin	ninée ci-dessous :	
•		Catégorie :	
		Categorie:	
•			
•			
7.050 clation sportiv	C		
Les faits qui lui son	·		
se vous prie a agree	er, Monsieur, Madame, l'expression de me	salututions distinguees.	
		eil Départemental de Discipline de 1ère instance (Nom et signature du Président du Conseil)	
		(Nom et signature du Président du Conseil)	
		(Nom et signature du Président du Conseil)	
adresse :		(Nom et signature du Président du Conseil)	
adresse :	ONSE ET REÇU DE DOCUMENTS	(Nom et signature du Président du Conseil)	
adresse : Discipline 6 BULLETIN RÉP	ONSE ET REÇU DE DOCUMENTS	(Nom et signature du Président du Conseil)tel :	
adresse: Discipline 6 BULLETIN RÉP Affaire:	ONSE ET REÇU DE DOCUMENTS	(Nom et signature du Président du Conseil) tel :	
adresse: Discipline 6 BULLETIN RÉP Affaire:	ONSE ET REÇU DE DOCUMENTS	(Nom et signature du Président du Conseil)tel :	
adresse:	ONSE ET REÇU DE DOCUMENTS	(Nom et signature du Président du Conseil)tel :	
adresse:	ONSE ET REÇU DE DOCUMENTS A RE DISCIPLINAIRE	(Nom et signature du Président du Conseil)tel :	
adresse:	ONSE ET REÇU DE DOCUMENTS A RE DISCIPLINAIRE	(Nom et signature du Président du Conseil) tel :	
adresse :	PONSE ET REÇU DE DOCUMENTS A I RE DISCIPLINAIRE	(Nom et signature du Président du Conseil) tel :	
adresse :	PONSE ET REÇU DE DOCUMENTS A I RE DISCIPLINAIRE Ame Il Départemental de Discipline de 1ère Instaque les pièces du dossier.	(Nom et signature du Président du Conseil) tel : envoyer avant le : nce, atteste avoir reçu la convocation au Conseil	

En application de l'article L 131-8 du Code du sport, relatif aux statuts des fédérations sportives agréées et à leur

pour examiner le cas de la personne incriminée : M. / Mme		
☐ Je ne participerai pas pour le motif suivant :		
Pour rappel, vous ne pourrez pas donner pouvoir à un autre membre d	u conseil.	
Merci de bien vouloir retourner ce bulletin réponse dument complété	à l'adresse ci-	dessus
Fait à le		
Signature :		
Ce bulletin-réponse pourra être modifié selon qu'on s'adressera à l'incri. l'avocat.	miné€, aux par	ents, aux témoins ou à
C.B.D. adresse:	tel :	
Discipline 7 – A joindre au procès-verbal du Conseil de Discipline LISTE D'ÉMARGEMENT		
Affaire : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE DISCIPLINE DE 1 ^{ERE} INSTANCE EN DATE I	 DU	
Composition du Conseil de discipline	Absence	Présence (signature)
Président : M./Mme		
Membres :		
M./Mme		
Instructeur : M./Mme		

Secrétaire : M./Mme			
Secrétaire de séance (si elle ou il ne fait pas partie du Conseil) :			
M. / Mme			

Nom et qualité des personnes convoquées	Absence	Présence (signature)
M./Mme		

C.B.D	
adresse :	tel :
Discipline 8 – Lettre recommandée avec a	
DÉROULEMENT DU CONSEIL DÉPA	RTEMENTAL DE DISCIPLINE DE 1 ^{ERE} INSTANCE
	En date du :
	En date du :
Affaira .	
-	
Secretaire de seance :	
	(A).
Identité de la (des) personne(s) incriminée	• •
	No. 1. 1:
	N° de licence : Catégorie :
•	
Association sportive :	
Responsable légal (si la personne incriminé	
• •	
	Téléphone :
Adresse:	
Défenseur de la personne incriminée :	
• •	
Adresse:	
Qualité :	
Date des lettres de convocation :	
- A la personne incriminée :	
- Au responsable légal :	
- Aux membres du conseil :	
- Au défenseur :	
Motif(s) à l'origine de la comparution de la	personne incriminée :
Le quorum, qui est de 3, étant atteint, la séa	ance est ouverte à(heure),
	assure le secrétariat de séance.
	tion de sanction par le président lorsque l'affaire a été dispensée
	e chargée de l'instruction lorsque l'affaire n'a pas été dispensée
d'instruction (art. 18)	

- description détaillée des faits

- qualification des faits compte tenu de l'atteinte portée aux règlements de la Fédération (motivation de la sanction)

2. Compte rendu des débats :

- Questions posées par les membres du conseil,
- Réponses de la personne incriminée,
- Observations des parents,
- Interventions du défenseur,
- Interventions des témoins ...

Rappel : Dans tous les cas l'intéressé (ou son avocat) doit pouvoir prendre la parole en dernier, avant que la délibération du Conseil de discipline ne débute.

3. Le Président conclut le débat et décide de procéder au vote à bulletin secret

Il invite la personne incriminée, sa famille, son défenseur et la personne chargée de l'instruction à sortir pendant les délibérations du Conseil et les informe qu'ils seront à nouveau introduits dans la salle pour entendre le prononcé de la décision.

Motif(s) de la décision	<u>-</u>
Après débat et vote, la	sanction suivante est décidée :
	t décider de ne pas communiquer par oral la sanction et de se donner un délai de réflexio oute, le conseil de discipline peut décider qu'il n'y a pas lieu de sanctionner la personn
Résultats du vote : Suffrages exprimés :	Nombre de votants :
	on temporaire : au
4. Décision du Conseil	de discipline
·	ersonne incriminée, ses parents (si mineur) et le défenseur à entrer dans la salle pour leu écision prise par le Conseil de Discipline.
Le conseil de discipline	a décidé, à la majorité des suffrages exprimés la sanction suivante :

au(x) motif(s):	
Ils sont informés que cette notification sera confirmée le jour même par lettre re réception.	commandée avec accusé de
Le Président précise qu'il y a possibilité de faire appel de cette décision auprès de F.F.S.B. dans un délai de 7 jours	Monsieur le Président de la
Rappel sauf décision contraire de l'organe disciplinaire de 1ère instance, l'appel n'es	st pas suspensif (art. 24)
La séance est levée à	
Le secrétaire de séance,	Le Président du Conseil,
(nom, prénom et signature)	(nom, prénom et signature)

_					tel :	
	cipline 9 – Modě				505	
DE	CISION DU C	ONSEIL DEP	ARTEMENTAL DE	DISCIPLINE DE	E 1 ^{ERE} INSTAN	CE
				Réunion du :		
-				-	-	Y (2ème Division) (A.S. nde de
Dema	andeur :	Monsieur Z, ar	rbitre national			
		N° de licence .				
		AS :				
Comr	position du Con	seil Départem	ental de Discipline d	le 1ère Instance :		
-		=	-			Président
						Secrétaire
Résui	mé de la demar	nde				
Il est du co mené	reproché aux jo oncours Propaga	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d	ouble dele l'arbitre a scandali	le		stituant une demi-finale alors qu'ils étaient
Il est du co mené Exam	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c	ouble dele l'arbitre a scandali	sé les spectateurs	présents.	alors qu'ils étaient
Il est du co mené Exam 1.	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par	ouble dele l'arbitre a scandali	sé les spectateurs . arbitre du conco	présents.	alors qu'ils étaient
Il est du co mené Exam	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c	ouble dede l'arbitre a scandali dossier dede	sé les spectateurs arbitre du conco	présents.	alors qu'ils étaient
Il est du co mené Exam 1.	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du organisateur d	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par	dossier dede dossier dede	sé les spectateurs arbitre du conco	présents. purst de l'A.S	alors qu'ils étaient
Il est du co mené Exam 1. 2.	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du organisateur d la lettre du	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par	dossier dede dossier dede	sé les spectateurs arbitre du conco président	présents. purst de l'A.S	alors qu'ils étaient
Il est du co mené Exam 1. 2.	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du organisateur d la lettre du	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par du concours en t motivé son a	de l'arbitre a scandali dossier de cause, de	lesé les spectateurs . arbitre du conco, Présiden aux term	purst de l'A.S	alors qu'ils étaient
Il est du comené Exam 1. 2.	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du organisateur d la lettre du raisons qui on les lettres en d	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par du concours en t motivé son a date respective	de l'arbitre a scandali dossier de cause, de	lesé les spectateurs . arbitre du conco, Présiden aux term	présents. burs t de l'A.S	alors qu'ils étaient ce celui-ci explique les
Il est du comené Exam 1. 2.	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du organisateur d la lettre du raisons qui on les lettres en d	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par du concours en t motivé son a date respective	de l'arbitre a scandali dossier de de de de de de de	sé les spectateurs arbitre du conco président aux term tition, et	purst de l'A.S	alors qu'ils étaient ce celui-ci explique les
Il est du comené Exam 1. 2.	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du organisateur d la lettre du raisons qui on les lettres en d	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par du concours en t motivé son a date respective	de l'arbitre a scandali dossier de de de de de de de	le	purst de l'A.S	e celui-ci explique les de
Il est du comené Exam 1. 2.	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du organisateur d la lettre du raisons qui on les lettres en d	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par du concours en t motivé son a date respective	de l'arbitre a scandali dossier de cause, de bandon de la compé ement des	le	purst de l'A.S	e celui-ci explique les de
Il est du comené Exam 1. 2. 3. 4.	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du organisateur d la lettre du raisons qui on les lettres en d Messieurs de laquelle l'ir	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par du concours en t motivé son a date respective	de l'arbitre a scandali dossier de par l'arbitre a eu lie	lesé les spectateurs . arbitre du conco, Présiden aux term .tition, et	purst de l'A.S	e celui-ci explique les de
Il est du comené Exam 1. 2. 3. 4. En pr	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du organisateur d la lettre du raisons qui on les lettres en d Messieurs de laquelle l'ir	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par du concours en t motivé son a date respective ncident signalé	de l'arbitre a scandali dossier de par l'arbitre a eu lie	lesé les spectateurs . arbitre du conco, Présiden aux term .tition, et	purst de l'A.S	e celui-ci explique les deadversaires de dans la partie au cours
Il est du comené Exam 1. 2. 3. 4. En pr son ra Comp	reproché aux jo oncours Propaga is 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du organisateur d la lettre du raisons qui on les lettres en d Messieurs de laquelle l'ir éambule, Monsapport.	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par du concours en t motivé son a date respective ncident signalé	de l'arbitre a scandali dossier de par l'arbitre a eu lie	lesé les spectateurs . arbitre du conco, Présiden aux term .tition, et	purst de l'A.S	e celui-ci explique les deadversaires de dans la partie au cours
Il est du comené Exam 1. 2. 3. 4. En pr son ra Comp	reproché aux jo oncours Propaga es 6 à 0, ce qui s en des pièces c le rapport éta la lettre du organisateur d la lettre du raisons qui on les lettres en d Messieurs de laquelle l'ir	ueurs X et Y d' ande de 64 Do elon rapport d onstituant le c bli par du concours en t motivé son a date respective ncident signalé sieur V, représe ébats : ar les membre	de l'arbitre a scandali dossier de par l'arbitre a eu lie	lesé les spectateurs . arbitre du conco, Présiden aux term .tition, et	purst de l'A.S	e celui-ci explique les deadversaires de dans la partie au cours

_ interventions du défenseur,

interven	tions d	les té	moins	

Motif de la décision :

Le Conseil Départemental de Discipline de 1ère Instance :

- . VU la loi n° 84-160 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
- . VU les statuts de la F.F.S.B.;
- . VU les dispositions du Règlement Disciplinaire de la F.F.S.B en date du 16 février 2019;
- . VU le Règlement Technique International;
- . VU le règlement sportif de la F.F.S.B.;

Après avoir entendu Messieurs X et Y, régulièrement convoqués,

CONSIDERANT qu'il n'est ni contestable ni contesté que Messieurs X et Y ont sciemment abandonné la partie qui les opposait à la doublette A-B (2ème Division......) lors des demi-finales du concours Propagande de;

CONSIDERANT que Monsieur X prend l'entière responsabilité de la décision d'abandonner la partie citée ci-dessus ;

CONSIDERANT que celui-ci fait valoir, pour justifier son attitude, que le comportement de l'un des adversaires, Monsieur A, était propre à entraîner des incidents dans l'éventualité où la partie se serait poursuivie ;

CONSIDERANT que l'arbitre, présent à proximité du jeu où se déroulait cette partie, ne signale aucun incident ayant nécessité son intervention et n'avait point été sollicité par un quelconque des joueurs ;

CONSIDERANT néanmoins que la position développée par Monsieur X n'est pas dénuée de fondement puisque effectivement, au mépris des dispositions de l'Art. 44-27 de la réglementation sportive, l'un de ses adversaires fumait une cigarette, ce que reconnaît l'arbitre dans sa lettre du, sans toutefois que ce dernier ait jugé utile d'intervenir; une intervention de sa part aurait peut-être évité l'incident ici jugé;

CONSIDERANT que la position de Monsieur X est malgré tout difficilement acceptable, d'autant plus que le R.T.I. qualifie d'irrégularité grave le fait pour un joueur de reprocher des infractions à l'adversaire au lieu de s'adresser à l'arbitre (Art. 9-12 du R.T.I.) ;

CONSIDERANT que cette attitude n'est pas compatible avec l'image que doivent donner du Sport Boules dans un concours Propagande des joueurs de 1ère Division, par respect pour le public présent,

DECIDE

Art. 1er : Le joueur X (1ère Division)	de l'A.S	est	sanctionné	d'une
suspension de	avec sursis à compter du	pour	n'avoir pas	terminé
volontairement le concours Propaga	nde de	le		

Art. 2 : Le joueur Y (2ère Division) de l'A.S. est mis hors de cause.

Art. 3 : Tout recours éventuel est de la compétence du Conseil Départemental de Discipline d'Appel et doit être fait dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la notification de la présente décision, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de Monsieur le Président de la F.F.S.B., en double exemplaire. L'appel n'est pas suspensif.

Art. 4 : le Conseil de discipline ordonne la publication de la décision de manière anonyme (ou nominative par

décision motivée ou si la personne qui a fait l'objet d'une décision de relaxe de nominative) sur le site internet de la FFSB.	, ,
Fait à le	
Le Président,	Le Secrétaire,

C.B.D. tel :
Discipline 10 – Lettre recommandée avec accusé de réception + Lettre simple NOTIFICATION DE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE À LA PERSONNE INCRIMINÉE
Ville, date :
Le Président du Conseil Départemental de Discipline de 1ère Instance à M. / Mme
Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE
Monsieur, Madame,
J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Départemental de Discipline de 1ère Instance réuni le a prononcé à votre encontre la sanction suivante :
voir ci-joint la décision du Conseil de discipline.
Voies et délais de recours
Vous avez la possibilité de faire appel de cette décision auprès du Président de la F.F.S.B. dans un délai de 7 jours à compter de la notification de la présente décision. L'appel n'est pas suspensif.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.
Le Président du Conseil Départemental de Discipline de 1ère instance

(Nom et signature du Président du Conseil)

C.B.D
adresse: tel:
Discipline 11 – Lettre recommandée avec accusé de réception + Lettre simple NOTIFICATION DE LA DÉCISION DU CONSEIL AUX PARENTS OU AU REPRÉSENTANT LÉGAL
Ville, date :
Le Président du Conseil Départemental de Discipline de 1ère Instance à
M. / Mme
Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE
Monsieur, Madame,
J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Départemental de Discipline de 1ère Instance réuni le a prononcé à l'encontre de votre enfant la sanction suivante :
voir ci-joint la décision du Conseil de discipline.
Voies et délais de recours
Vous avez la possibilité de faire appel de cette décision auprès du Président de la F.F.S.B. dans un délai de 7 jours à compter de la notification de la présente décision. L'appel n'est pas suspensif.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil Départemental de Discipline de 1ère instance

(Nom et signature du Président du Conseil)

C.B.D. tel:
Discipline 12 – Lettre recommandée avec accusé de réception + Lettre simple NOTIFICATION D'UNE SUSPENSION À TITRE PROVISOIRE
Ville, date :
Le Président du C.B.Dà
M. / Mme
Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE
Monsieur, Madame,
J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux articles 10 ci-dessous du règlement disciplinaire de la Fédération,
J'ai prononcé la sanction suivante à votre encontre : Suspension à titre conservatoire de toute compétition, avec retrait de la licence, avant votre comparution devant le Conseil Départemental de Discipline de 1ère instance.
Au(x) motif(s) suivants :
(voies de fait –coups et blessures – fraude – abandon de compétition non justifié)
Durant la compétition (nature, date, lieu et heure) :
Cette décision est exécutoire à compter de ce jour et jusqu'au terme de la procédure engagée.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.
(Nom et signature du Président du C.B.D.)

ARTICLE 10

Les autorités investies du pouvoir d'engager les poursuites disciplinaires, conformément aux dispositions de l'article 11, ont le pouvoir de suspendre à titre conservatoire un licencié incriminé avant traduction devant le Conseil de Discipline compétent lorsque sont reprochés des voies de fait, coups et blessures et fraudes avérées.

La suspension provisoire comporte le retrait de la licence effectué par le C.B.D. d'appartenance du licencié fautif.

Discipline 13 – Liste dûment cochée à joindre au procès-verbal

BORDEREAU DES PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Affaire :

- 1 exemplaire sera adressé au responsable de la procédure engagée (Président de la L.B.R. ou du C.B.D.)
- 1 exemplaire sera adressé à la Fédération
- 1 exemplaire à conserver aux archives

INSTRUCTION DU DOSSIER			
☐ - Rapport 1 (nom du signataire)	Pièce N°		
☐ - Rapport 2 (nom du signataire)	Pièce N°		
☐ - Témoignage 1 (nom du signataire)	Pièce N°		
☐ - Témoignage 2 (nom du signataire)	Pièce N°		
AVANT LE CONSEIL	•		
☐ - Convocation des membres du Conseil	Pièce N°		
☐ - Convocation de la personne mise en cause avec l'accusé de réception	Pièce N°		
☐ - Convocation du représentant légal (pour un mineur) avec l'accusé de réception	Pièce N°		
☐ - Convocation, le cas échéant, du défenseur avec l'accusé de réception	Pièce N°		
☐ - Lettres aux Présidents de l'A.S – du C.B.D. – de la L.B.R.	Pièce N°		
→ copie de la lettre à la personne mise en cause			
PENDANT LE CONSEIL			
☐ - Liste d'émargement des membres du conseil de discipline présents	Pièce N°		
☐ - Rapport circonstancié du Président du Conseil de discipline	Pièce N°		
☐ - Rapport de la personne ayant demandé la réunion du conseil de discipline	Pièce N°		
☐ - Rapport éventuel de la personne chargée de l'instruction	Pièce N°		
☐ - Rapport(s) du ou des témoins de l'affaire ayant entraîné la réunion du conseil de discipline	Pièce N°		
☐ - Elément(s) complémentaire(s) éventuel(s) concernant des sanctions antérieures, des rapports de police	Pièce N°		
☐ - Proposition de sanction soumise au vote	Pièce N°		
□ - Procès-verbal	Pièce N°		
APRES LE CONSEIL			
☐ - Notification de décision à la personne mise en cause avec l'accusé de réception	Pièce N°		
☐ - Notification de décision au représentant légal (pour un mineur) avec l'accusé de réception	Pièce N°		
☐ - Notification de décision aux Présidents de l'A.S — du C.B.D. — de la L.B.R. → copie de la lettre à la personne mise en cause	Pièce N°		

Le procès-verbal complet doit être adressé à la Fédération dans les cinq jours qui suivent la séance, sauf si mise en délibéré.